Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260519-CCAS_2026_01_02-DE

Département d'Ille et Vilaine
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune du Val d'Ille-Aubigné

Date de convocation : 12/05/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Président.

Assistaient à la séance : M. Lionel HENRY, Mme Stéphanie AMINOT, Mme Carole DORVAL, M. Matthieu DAY, Mme Martine PIROT, Mme Anne MARGOLIS, Mme Catherine BEAUDE, M. Olivier CROLUS, M. Daniel LOUVET.

Excusés : Mme Morgane CALVEZ, M. Didier ECHELARD

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie AMINOT

N° 2026-01-02 :	**CCAS : Affectation du résultat 2025**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Président expose que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 833.59 euros et propose d'affecter les résultats comme suit :

Affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour la totalité soit 833.59 euros.

Délibération

Il est proposé au conseil d'administration :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme décrit ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 7 mai 2025.

Fait le 1er juin 2026

Le Président,

Lionel HENRY